Le prix Zéro phyto 100% bio

100% bio» est menée en partenariat avec les associations Agir Pour l'Environnement. Bio Consom'acteurs et Générations Futures, elle a pour but de

- · Recenser, encourager et valoriser les bonnes pratiques des communes à l'aide d'un questionnaire destiné aux élus (pesticides et bio)
- Interpeller les « mauvais élèves » et les pousser à s'engager pour l'avenir
- Inciter toutes les communes à s'améliorer

La campagne «zéro phyto Cette campagne lancée en 2014, vous propose cette année de découvrir son prix! Le lancement du prix a eu lieu le 25 novembre dernier à l'Assemblée Nationale. A cette occasion, les communes de France ont été invitées par mail à répondre à un questionnaire en ligne sur :

- leurs pratiques relatives à l'utilisation des pesticides
- l'introduction de produits bio locaux en restauration collective. La remise des prix, par catégories, aura lieu le 30 mars 2015, jour de clôture de la Semaine pour les alternatives aux pesticides.

La réalisation d'un «kit élu» est en cours. Ce guide technique à destination des élus les aidera dans leur démarche de suppression des pesticides et d'introduction de bio local en restauration collective.

Notre objectif est de réitérer ce prix chaque année!



Point sur le dossier des néonicotinoïdes

Rappel des faits

2013 - La Commission Européenne (CE) interdit trois néonicotinoïdes.

Les néonicotinoïdes sont une catégorie de pesticides mis en cause dans la disparition de certaines colonies d'abeilles. L'interdiction de ces trois substances au niveau européen, même si elle ne va pas encore assez loin (il existe bien d'autres néonicotinoïdes, elle n'a été prononcée que pour deux ans et que sur un nombre d'usages limités) envoie un signal fort en termes de protection des pollinisateurs et tout particulièrement des abeilles dont les bénéfices et l'intérêt ne sont plus à démontrer.

Les lobbies agricoles tentent de faire tomber cette interdiction temporaire en faisant croire que la production s'effondre suite à cette interdiction mais n'analysent pas les chiffres correctement. En effet, la COPA COGECA, organe européen de lobby agricole a communiqué en février 2015 sur une « baisse de la production européenne de colza en 2015, l'une des premières conséguences de l'interdiction du traitement des semences à l'aide des néonicotinoïdes ». Pourtant, si la production européenne de colza devrait connaître une baisse de 6.4% (selon les estimations de Copa Cogeca) entre 2014 et 2015 c'est aussi parce que la surface semée en colza a baissé de 2.4% entre ces 2 années. Reste une baisse moyenne, faible, de 4 % de rendement conforme aux variations inter annuelles habituellement enregistrées. Ainsi le rendement par hectare de 2015 sera supérieur au rendement 2013 pour l'Union Européenne. Il est donc nécessaire de réellement évaluer l'impact du moratoire sur les néonicotinoïdes en prenant en compte toutes les données et que cela soit fait de manière indépendante.

Pour le détail voir le communiqué de presse de GF sur ce sujet : http://www.generations-futures. fr/pesticides/neonicotinoidesstop-a-lintox-du-lobby/

Une résolution rejetée

Mercredi 4 février. Joël Labbé (EELV) a défendu son projet de résolution contre les néonicotinoïdes au Sénat. Les néonicotinoïdes menacent la biodiversité et sont mis en cause dans la disparition de colonies d'abeilles. De plus, certaines études montrent qu'au-delà, ils pourraient aussi impacter plus globalement les écosystèmes, notamment les oiseaux. Le texte souligne enfin « l'impact des néonicotinoïdes sur [...] la santé humaine ». Cette proposition de résolution, soutenue par 55 sénateurs et plusieurs ONG dont Générations Futures, invitait le gouvernement à agir auprès de l'Union européenne pour une interdiction toutes de les substances néonicotinoïdes. mais elle a malheureusement été rejetée.



Joël Labbé

- M. le Sénateur, pourriez-vous nous expliquer en quelques mots en quoi l'adoption de votre résolution pour l'interdiction des néonicotinoïdes reste d'actualité malgré son rejet par le Sénat ?

Cette résolution reste évidemment d'actualité, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord c'est une nécessité pour préserver les services éco-systémiques qui rendent nos terres fertiles, qu'il s'agisse des pollinisateurs - dont la valeur économique est estimée à plus de 153 Milliards d'euros - , mais aussi la biodiversité des sols - dont l'activité enrichit nos terres en matière organique tout en capturant le CO2 de l'atmosphère, ou encore les vers de terres qui permettent à eux seuls une meilleure oxygénation des sols tout en facilitant la pénétration des eaux. Tous ces services rendus par la biodiversité sont aujourd'hui menacés et leur valeur économique est incalculable. Sans compter que les dernières études montrent que les petits mammifères et les oiseaux sont également empoisonnés par les néonicotinoïdes, et on commence également à montrer les effets des néonicotinoïdes sur le développement du système nerveux humain. Nous possédons désormais suffisamment d'études, il est temps d'agir.

- Pourquoi y a-t-il eu verrouillage des votes par les appareils politiques concernant votre résolution ? Quels sont ceux qui avaient intérêt à ce que cette résolution soit rejetée ?

Le verrouillage des votes est un

classique de la Vème république, la majorité vote comme le Gouvernement le décide, cela se vérifie souvent, même si parfois, sur certains sujets, les parlementaires sont capables de reprendre leur liberté.

Les intérêts en jeu sont très élevés pour les fabricants de pesticides, l'industrie chimique ne voit pas d'un bon œil la limitation de ses activités, ce n'est pas une nouveauté.

- A présent comment envisagez-vous la suite ?

Nous allons continuer à défendre au niveau européen une interdiction rapide des néonicotinoïdes, les risques qu'ils font peser sur les écosystèmes et notre santé sont intolérables, les résistances sont fortes, mais je suis convaincu que le bon sens triomphera. Comment pourrions-nous vivre sans des sols vivants et fertiles et une biodiversité riche ? Ceux qui pensent que cela est faisable sont soit fous, soit vendeurs de pesticides!



Point sur le TAFTA

Par Lucile Falgueyrac, du collectif stop-tafta

Des mobilisations en masse pour arrêter les traités TAFTA et CETA

Depuis l'été 2013 [1], le traité transatlantique entre l'Union Européenne (UE) et les États-Unis (TAFTA, ou Grand Marché Transatlantique, GMT) a gagné sa place en haut de la liste des préoccupations de celles et ceux qui luttent pour la justice sociale et écologique. Son dangereux petit cousin, l'accord CETA entre l'Union Européenne et le Canada, a quant à lui été conclu en septembre 2014. Sa ratification devrait commencer d'ici la fin de l'année 2015. Elle doit être empêchée!

Les traités des 0,1 %

Grâce aux mobilisations croissantes des citoyens et élus européens, le voile commence à se lever sur les projets de la Commission européenne et des États membres. A l'été 2014, une consultation publique a été organisée sur l'aspect le plus controversé des accords : le mécanisme permettant aux investisseurs étrangers d'attaquer les États devant une justice parallèle privée (ISDS, Investor State Dispute Settlement). Sur les 150 000 contributions à la consultation, environ 200 ont exprimé un attachement au mécanisme : cabinets d'avocats d'affaires, chambres de commerce et multinationales. Les autres ont clairement rejeté l'inclusion d'un tel mécanisme dans les textes finaux.

La Commission et les États